

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 13/2026

7 avril 2026

### **L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition du contrôle conjoint de Vanertec par Sofindev et certains actionnaires actuels**

Le 25 mars 2026, l’Autorité belge de la Concurrence (« l’Autorité ») a approuvé l’acquisition du contrôle conjoint de Vanertec par Sofindev VI CommV (« Sofindev ») et certains des actionnaires actuels.

La concentration a été notifiée le 19 mars 2026 et l’application de la procédure simplifiée a été demandée.

Sofindev est une société d’investissement spécialisée dans les investissements en capital-investissement (buy-outs et capital de croissance), en particulier dans le capital de petites et moyennes entreprises au Benelux. Sofindev a acquis de l’expérience dans différents secteurs, tels que les services aux entreprises à forte composante numérique, les entreprises de services et de négoce qui constituent un maillon de la logistique et de la chaîne d’approvisionnement de divers secteurs, ainsi que les entreprises de niche dans l’industrie manufacturière.

Vanertec est une société holding dont les filiales comprennent Elindus et Smart@Energy. Elindus est un fournisseur d’énergie belge qui fournit du gaz et de l’électricité aux entreprises dans toute la Belgique, principalement en Flandre. Smart@Energy fournit des services de prévision et de trading d’énergie.

Dans sa décision du 25 mars 2026, l’Autorité constate que les conditions d’application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d’objection.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard  
Auditeur général  
Tél : + 32 (2) 277 76 57  
Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)  
Site web : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).